

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2017 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (AAAE1)**

**Les critères :**

<b>Les conditions statutaires</b>	Peuvent être nommés au choix au grade d'AAAE de 1 <sup>ère</sup> classe par voie d'inscription sur tableau d'avancement les AAAE de 2 <sup>ème</sup> classe ayant atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade au 31 décembre 2017.
<b>Le texte de référence</b>	Art 13-I-2° du décret n° 2006-1760 du 23/12/2006 modifié
<b>Les règles de gestion</b>	Qualités développées et implication dans l'exercice des fonctions La CAP nationale veillera à respecter, dans la mesure du possible, le classement issu des CAP locales.

**Les informations sur la CAP au titre de 2015 :**

<b>Nombre de promouvables</b>	190
<b>Nombre de proposés</b>	82
<b>Nombre de postes offerts</b>	34
<b>Nombre de promus</b>	34
<b>Age moyen des promus</b>	50 ans
<b>Ancienneté moyenne dans le grade</b>	17a 6m 25j